Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 16

Artikel: L'organisation de l'armée suisse

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-708700

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Vous tous qui êtes Suisses, et qui l'entendez rester, laissez de côté les stériles chicanes qui vous divisent, et réagissez contre ce scandale !

Un journal, «La Révolution Pacifique» sorti des presses de l'Imprimerie Coopérative de La Chaux-de-Fonds, celle de «La Sentinelle» et rédigé par Ed. Liechti (Le Locle), provoque une fois de plus tous les travailleurs patriotes du pays. Il publie l'appel ci-contre.

* * *

Non content de déployer cette honteuse activité le comité en question a fait distribuer à la Montagne des tracts accompagnés d'un bulletin d'adhésion, le titre de ce manifeste est

A bas l'armée.

Il invite catégoriquement les citoyens à signer la déclaration que nous publions ci-contre.

C'est clair et net.

Citoyens neuchâtelois, pouvons nous rester impassibles devant des provocations d'une telle gravité ?

Serons-nous assez pleutres, au moment même où se créent chez nous des cellules communistes, pour supporter que l'on sape outrageusement, et ouvertement, notre constitution ?

Voulons-nous oui ou non rester maîtres chez nous, ou, au nom d'une mystique détestable où il entre autant de crainte que de bêtise, assister facilement et sans réagir, à la destruction lente et organisée de nos institutions nationales créées par le peuple pour le peuple ?

Neuchâtelois ! N'avons-nous plus que du sang de rave dans les veines ?

Après les scandales d'ordre divers qui ont certainement amoindri la République, serons-nous encore assez faibles, assez dépourvu de fierté pour permettre aux révolutionnaires et aux communistes de détruire tout ce que la sagesse populaire a créé durant des siècles d'efforts ?

Qu'on nous permette quelque violence. Pourquoi laisserions-nous agir tous les agents destructeurs du pays sans protester ?

Nos autorités sont-elles aveugles, insouciantes, indifférentes ?

Relisez ce manifeste, distribué à des milliers d'exemplaires dans tout le canton et dans toute la Suisse romande, et admirez le courage infini de ces énergumènes qui osent proclamer que «l'ordre de la conscience passe avant tous les autres». Ah oui, il est beau leur courage! Quel héroïsme n'est-ce pas, que de dire: Quand nous serons dix mille je refuserai le service militaire !

C'est tout bonnement remplacer l'école de recrues, la plus belle école démocratique, par l'école de la lâcheté. Sacrifice ? Ah la bonne blague, lisez donc, il y aura une garantie d'aide en cas de refus . . . . et gageons que si nous continuons à être les poires on demandera encore des subsides à l'Etat. . . .

Tandis que tant de jeunes gens ont servi loyalement, ont même perdu leur place ce faisant, ou leur santé, ce qui est plus grave encore on s'efforce de mettre sur un piedestal les réfractaires. . . .

Que nos aînés prennent le parti de la jeunesse patriote et qu'ils protestent avec elle contre l'infâme manifeste.

Il y a de justes colères.

Il faut savoir sortir de son impassibilité et flétrir comme il le faut les manœuvres qui devraient être punies par la loi.

Gens des campagnes, qui restez fidèles au sol, citadins attachés à vos villes, citoyens d'un pays dont le drapeau a toujours été à l'honneur, défendez-vous !

Les nouveaux commandants des 1re et 2e divisions.

La retraite du colonel Grosselin a été immédiatement suivie d'un remaniement dans le haut commandement : le colonel Guisan passe de la 2e à la 1re division, et le colonel Roger de Diesbach est placé à la tête de la 2e division. Ainsi continuent à alterner, comme chefs de la division dont font partie les bataillons de Vaud et Genève; Secretan en 1905, Audeoud en 1908, Bornand en 1909, de Meuron en 1918, Grosselin en 1923, Guisan en 1931.

Le colonel Guisan, ancien chef d'état-major du colonel divisionnaire de Loys, commanda ensuite la 5e brigade d'infanterie, puis, dès le 26 novembre 1926, succéda, à la tête de la 2e division, au colonel Sarasin, promu commandant de corps d'armée. Officier extrêmement capable, il a l'étoffe d'un chef, précis et décidé, sachant prendre ses responsabilités. En septembre 1929, il a commandé avec beaucoup de maestria sa division lors des manœuvres qui se déroulent dans la région Morat-Aarberg-Anet.

L'adversaire qui lui était alors opposé à la tête d'une division de manœuvres était le colonel d'infanterie Roger de Diesbach, de Fribourg, qui prend sa succession à la 2e division. La qualité dominante du nouveau commandant d'unité d'armée est l'« allant » : il déborde de vie, d'enthousiasme, d'entrain. Nous le voyons, par le souvenir, par une belle journée d'automne 1929, dans le parc de M. Gonzague de Reynold : une tâche défensive de retraite, faite pour mettre à l'épreuve sa patience, lui avait été dévolue, et il l'avait accomplie avec toute la conscience qui le caractérise; soudain lui arrivait l'ordre de prendre l'offensive : immédiatement il échafauda un plan d'attaque brusquée et lança avec ardeur ses troupes aux trousses de l'adversaire. Il exubérait de joie à l'idée d'assumer le rôle d'assaillant auquel l'avaient préparé toutes ses antiques traditions de famille et son tempérament personnel.

Ensuite de cette nomination, qui sera accueillie avec joie à Fribourg, le haut commandement est le suivant : 1er corps d'armée, Sarasin (Genève); 2e corps, Bridler (Zurich); 3e corps, Biberstein (Soleure). 1re division, Guisan (Vaud), 2e division, de Diesbach (Fribourg); 3e division, Scheibli (Zurich)); 4e division, Miescher (Bâle-Ville); 5e division, Wille (Zurich); 6e division, Frey (Bâle-Campagne); division du Gothard, von Salis (Grisons).

Le chef du service de l'état-major général est le colonel commandant de corps Roost (Schaffhouse), le chef d'arme de l'infanterie le colonel commandant de corps de Loriol (Genève), de la cavalerie le colonel divisionnaire Schué (Grisons), de l'artillerie le colonel divisionnaire Bridel (Vaud). J. M.

Documents.

L'organisation de l'armée suisse.

Quelques comparaisons avec la Belgique. La nature montagneuse du terrain.

Une comparaison méthodique et approfondie entre la Belgique et la Suisse au point de vue de la défense du territoire et du régime militaire, ne sera pas faite ici pour divers motifs.

La Suisse étant un pays très montagneux, l'armée doit s'adapter à la nature du terrain pour ce qui concerne son matériel, son armement etc. Il est déjà très difficile à ce point de vue de comparer par exemple la proportion qu'il doit y avoir en Belgique d'une part en Suisse de l'autre, entre l'infanterie et l'artillerie.

Pourtant un simple rapprochement s'impose pour ce qui concerne les effectifs de l'infanterie notamment.

Alors que la Suisse n'a que la moitié de la population belge, elle dispose d'une armée de campagne de 54 régiments d'infanterie. La Belgique en adoptant le système militaire suisse devrait donc avoir une armée de campagne composée en ordre principal de 108 régiments d'infanterie avec les armes spéciales à l'avenant, ce qui revient à dire que l'armée de campagne belge devrait compter 36 divisions d'infanterie au lieu de 12. De plus, ces 36 divisions devraient être de même valeur, c'est à dire immédiatement utilisables dès le premier jour des hostilités. Or, pour résister à l'attaque brusquée, la Belgique dispose seulement des garnisons frontières qui n'ont que des effectifs squelettiques, et pour résister à l'attaque massive, nous n'avons au début que nos 6 D. I. soi-disant actives. Il faut avouer qu'entre 6 D. I. et 36 D. I. il y a une fameuse marge en notre défaveur.

Trop de Belges ne voient dans l'armée suisse qu'une espèce de garde-civique. Or, n'oublions pas que, chaque année, de nombreuses délégations militaires étrangères suivent les manœuvres suisses. Le Kaiser, accompagné du grand état-major allemand, s'est un jour dérangé pour suivre ces manœuvres. Il ne s'est jamais donné cette peine pour les manœuvres de l'armée belge.

En Belgique des gens bien intentionnés à l'égard du système suisse croient que celui-ci n'est viable dans ce pays qu'à cause de la préparation militaire obligatoire. Or, c'est là une légende. En Suisse, la préparation militaire n'est pas obligatoire. Certes, il y a de nombreuses sociétés de gymnastique, de préparation militaire, d'équipation, de tir etc. La préparation militaire y est populaire. Il y a aussi une société qui prépare les futurs pontonniers etc., mais les recrues ne sont nullement tenues de suivre cette préparation pré-régimentaire.

Un autre argument souvent avancé, même par des compétences militaires contre le système des milices en Belgique, revient à ceci : le système suisse est possible parce qu'en Suisse il y a des montagnes.

J'ai déjà suffisamment démontré que le très court temps de service de 2 à 3 mois n'est imposé que par la nécessité d'assurer la formation d'un cadre de réserve de grande valeur. Sinon on pourrait introduire, abstraction faite du motif financier (économies au budget ordinaire), le service de 4, 5 ou 6 mois aussi bien en Suisse qu'ailleurs.

Les montagnes n'ont donc rien à voir en Suisse avec le court temps de service. Au contraire, en vertu de ce facteur on devrait plutôt avoir recours, dans un pays montagneux, à un temps de service plus long. Oserait-on prétendre vraiment que la guerre en montagne est plus facile à faire, à conduire qu'en terrain peu accidenté ? Que la liaison des armes s'y établit plus facilement, que l'entraînement des troupes, leur résistance à la fatigue aux intempéries, au froid surtout, y peuvent être moindres ? Le problème toujours si épineux du ravitaillement ne devient-il pas dix fois plus difficile en pays montagneux ? Les colonnes de transport ne s'y prolongent-elles pas outre mesure ? Le rôle de l'aviation est-il rendu plus facile ? Le service de santé ne pose-t-il pas des problèmes angoissants ? Les transmissions, les moyens de communication à établir, le travaux du génie sont-ils un jeu d'enfant en pays montagneux ? L'emploi de l'artillerie avec ses nombreux tirs indirects y est-il rendu moins compliqué à cause de la nature du terrain ?

Oserait-on prétendre qu'en pays montagneux les combats sont moins meurtriers alors que chaque année le sport pacifique de l'alpinisme réclame déjà tant de victimes, et perd-on de vue que lors de ce triste sport qu'est la guerre, chaque combattant devient alpiniste ? Or, croit-on vraiment en Belgique qu'un chauffeur de taxi de Berne, un employé de bureau de Bâle ou un ouvrier de Zurich, soient meilleurs alpinistes que leurs confrères des villes belges ?

Si vraiment on peut se contenter, suivant la conception de beaucoup de Belges, d'une sorte de garde civique pour la défense d'un pays montagneux, alors pourquoi toutes les grandes puissances disposent-elles de troupes d'élite spéciales pour la guerre en montagne ? Pourquoi la France a-t-elle ses Chasseurs alpins, l'Allemagne ses Skiläufer et Bayrische Alpenjäger, l'Italie ses brigades d'Alpini, l'Autriche ses «Tirolerjäger» et la Suisse ses «brigades de montagnes» ?

Si la défense d'un pays montagneux est tellement un jeu d'enfant pourquoi existe-t-il en France, à Besançon, un centre d'instruction pour officiers rien que pour étudier la « guerre en montagne » ? Qu'on interroge donc nos officiers qui ont fait la campagne dans l'Est Africain pour leur demander si une «garde-civique» suffit pour la guerre en montagne.

L'argument des « montagnes » tient d'ailleurs si peu debout en Suisse, que l'armée de campagne suisse compte 6 brigades d'artillerie montée, 8 régiments d'artillerie motorisés et seulement 6 groupes d'artillerie de montagne.

Il y a lieu de faire remarquer à ce sujet que toute la frontière nord de la Suisse n'est pas plus accidentée que nos Ardennes. Or, c'était en 1914 la frontière la plus menacée par l'Allemagne. La Suisse ne pouvait donc certainement pas de ce côté-là se fier à ses montagnes. Encore, maintenant, la Suisse a une cavalerie plus nombreuse qu'en Belgique. Les unités cyclistes sont plus nombreuses également. Or, ce ne sont pas précisément là des troupes spécialement désignées pour la guerre en «montagne».

Ce n'est d'ailleurs, que depuis l'armistice, que la Suisse vient de créer ses brigades de montagne, parce que le danger s'est déplacé de la frontière du nord vers la frontière du sud (Italie). Or, depuis 1914 jusqu'en 1918, et avant 1914, la Suisse à part l'artillerie de montagne, n'avait aucune troupe spécialement affectée à la guerre en montagne.

Il serait puéril de nier l'importance pour la défense d'un pays de barrières naturelles telles que les montagnes. Mais il est ridicule d'en conclure qu'on peut se contenter pour la défense de ces barrières de troupes de moindre valeur et qu'un court temps de service se justifie rien que parce qu'un tel pays serait montagneux. C'est bien le contraire qui est vrai ; plus le terrain d'un pays est accidenté, plus l'entraînement physique et guerrier des troupes doit entrer en ligne de compte. Les montagnes ne constituent une barrière que pour autant que les forces vives qui s'accrochent au terrain ont une valeur militaire suffisante.*)

Les montagnes n'ont pas plus préservé la Roumanie du désastre de l'invasion de l'armée von Mackensen, que les montagnes des alpes italiennes n'ont pu empêcher la déroute à Caporetto.

Si quelqu'un s'avise donc d'exprimer son dédain pour le système des milices, qu'il s'attaque aux mérites ou défauts de ce système lui-même en tant que système, mais qu'il laisse là les «montagnes», car ce serait faire preuve de non-sens au point de vue art militaire élémentaire.

La Métropole (Anvers).

---

*) N. D. L. R. — Il en est de même des forteresses.